



Syndicat CGT des Cheminots Actifs et Retraités de la Sarthe



info Luttons Le Mans
18ème jour de grève



N°13
Vendredi 10 Juin
2016

La lutte encore sur les rails !

En toute transparence

Au 18e jour de grève depuis le 9 Mars dernier, la signature de l'accord d'entreprise et de la Convention Collective Nationale par deux organisations syndicales a permis au gouvernement la publication du décret socle. Si la CGT n'a pas signé le volet aménagement du temps de travail de la CCN, elle consulte l'ensemble de ses adhérents avant de se décider pour l'accord d'entreprise.



Depuis le 24 Mars 2016, des tables rondes ont eu lieu concernant l'accord d'entreprise, sous une forte pression des cheminots en grève menée par la CGT. Grâce à ce rapport de force, la CGT a discuté, article par article, alinéa par alinéa l'accord SNCF pendant 19h, lors d'une dernière séance de négociations le 6 juin dernier, et c'est dans ce cadre que des avancées ont été gagnées. C'est bien la pression des cheminots qui a contraint le patronat à faire de nouvelles concessions.

Le projet d'accord étant désormais soumis à la signature, la Fédération CGT des cheminots a donc décidé d'ouvrir une consultation de ses adhérents afin de prendre position sur la signature de cet accord en s'appuyant sur la démocratie sociale. Dirigeants politiques et d'entreprises seraient bien inspirés d'en faire de même sur des sujets brûlants comme le projet de loi « travail ».

Comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va

Alors que la période protocolaire a débuté, de nombreux cheminots profitent de leurs congés annuels. Pourtant, ils n'hésitent pas à rester en lutte sur leur lieu de villégiature, comme ici à Chambéry.

Ce qui nous rappelle qu'aujourd'hui, plus qu'hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective, comme ce fut le cas en 1936 avec les congés payés.

Où qu'ils soient, les cheminots en lutte restent unis.



Tous à Paris

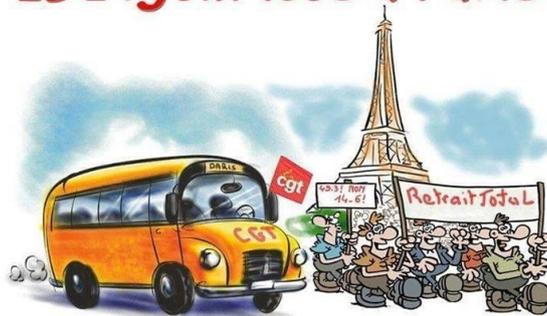
Alors que plus de 3 salariés sur 4 sont contre la loi El Khomri, qui vise à détruire purement et simplement le code du travail, la mobilisation continue donc à s'amplifier et reste sur les rails.

La mobilisation ne faiblit pas, bien au contraire, elle a déjà contraint le gouvernement à proposer des modifications au projet. La philosophie du texte reste et donc le compte n'y est toujours pas.

Contrairement à la désinformation des médias, du gouvernement et de la direction, la loi travail concerne aussi les cheminots, l'article 49 du projet d'accord d'entreprise en est la parfaite retranscription.

RDV donc à Paris le 14 Juin prochain pour exiger le retrait de la loi Travail !

Le 14 juin tous à Paris



Consultation des syndiqués CGT Cheminots

La Fédération CGT des cheminots ne signera pas le volet aménagement du temps de travail de la CCN de branche. Concernant l'accord d'entreprise de la SNCF, elle ouvre une consultation de ses adhérents afin de prendre position en s'appuyant sur la démocratie sociale.

A cet effet, la Fédération CGT des cheminots a livré en toute transparence, contrairement à d'autres, tous les éléments d'analyse à ses syndiqués.



Pour le syndicat CGT des cheminots de la Sarthe, cette consultation a commencé dès vendredi 10 Juin lors de l'AG de syndiqués dans le cadre de la grève reconductible.

Cette consultation se poursuivra lundi 13 Juin de 5h30 à 20h30 au pôle social en gare du Mans. Le syndicat invite donc tous(tes) ses adhérents à voter lundi physiquement ou par procuration avec les modalités qui leur ont été envoyées.

Le syndicat CGT des cheminots de la Sarthe en profite pour remercier les camarades de la CGT Territoriaux pour le prêt de l'urne de vote.

Lundi 13 Juin

- ⇒ **05h30 à 20h30 Ouverture bureau de vote pour consultation des adhérents sur l'accord d'entreprise SNCF**
- ⇒ **9h15 AG des syndiqués CGT au Pôle Social**
- ⇒ **10h30 AG interservices des cheminots au Pôle Social**

Point Crêpes :

A ce jour, nous en sommes à 1910 crêpes faites par notre camarade Marc.

Encore merci à lui.

